



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2019
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité environnementale et économique

Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Ce rapport présente les progrès accomplis durant l'année écoulée et les futures activités du Comité. Il s'articule autour des cinq domaines de travail du Comité, à savoir : a) coordination ; b) travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche ; c) constitution de bases de données ; d) mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques ; e) réponse statistique aux nouveaux enjeux. Le rapport s'achève sur une présentation des mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre.

* E/CN.3/2020/1.



Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

I. Introduction

1. À sa cinquantième session, tenue du au 5-8 mars 2019, la Commission de statistique a adopté la décision 50/115 (voir E/2019/24-E/CN.3/2019/34, chap. I, sect. B), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2019/15), salué les travaux menés par le Comité d'experts, approuvé le programme de travail de ce dernier tel qu'exposé dans son rapport, noté avec intérêt que le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) était davantage utilisé dans les pays et que sa mise en œuvre y était de plus en plus demandée, et engagé le Comité à continuer d'intensifier ses travaux sur l'application et l'intégration du SCEE ;

b) S'est félicitée de la collaboration entre le Comité d'experts et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui vise à identifier les meilleurs moyens d'utiliser le SCEE pour améliorer le cadre mondial d'indicateurs dans la perspective de l'examen d'ensemble de 2020 ;

c) A demandé au Comité d'experts de poursuivre ses travaux sur l'intégration de l'utilisation du SCEE dans les processus d'élaboration des politiques, en particulier en ce qui concerne la biodiversité, compte tenu de l'adoption du programme sur la biodiversité pour l'après-2020 et des initiatives relatives à la lutte contre les changements climatiques, à l'économie circulaire, aux indicateurs non limités au produit intérieur brut et à la croissance verte ;

d) A noté les progrès accomplis dans la promotion du programme de recherche du Cadre central du SCEE, estimé qu'il fallait envisager la révision du Cadre central, et demandé que les programmes de recherche du SCEE et du Système de comptabilité nationale (SCN) soient coordonnés, en vue de la révision prochaine du SCN, de la révision en cours du SCEE pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et d'une éventuelle révision du Cadre central du SCEE ;

e) S'est félicitée de l'achèvement du manuel sur la comptabilité des flux de matières à l'échelle de l'économie mondiale, établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et a encouragé son application dans les pays ;

f) A félicité le Comité d'experts pour avoir mis en place un processus de révision transparent et inclusif du SCEE pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), et a accueilli avec satisfaction la contribution aux travaux de recherche d'experts issus de différentes disciplines, dont des scientifiques, des comptables nationaux, des économistes de l'environnement et des experts en information géospatiale, notamment sur des questions transversales comme la comptabilité de l'océan, sous la direction de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et du PNUE ;

g) A pris note de la contribution du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques financé par l'Union européenne à la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes (comptabilité

expérimentale) dans les pays partenaires, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique, et à l'élaboration de méthodes et de directives pratiques en matière de comptabilité environnementale ;

h) A reconnu qu'il importait de mettre en évidence, sur le site Web du SCEE, les bases de données existantes du SCEE, les statistiques officielles nationales applicables au SCEE et les estimations des comptes du SCEE, s'est félicitée des progrès réalisés dans la constitution de bases de données mondiales du SCEE, a demandé d'intensifier les efforts d'élaboration de telles bases de données mondiales dans le domaine de l'eau, et a rappelé qu'il importait que les pays communiquent et donnent leur approbation avant que des informations ne soient diffusées ;

i) A prié le Comité d'experts de poursuivre ses efforts de renforcement des capacités dans les pays en intensifiant la coordination, l'organisation d'ateliers et l'apprentissage en ligne, la publication de notes techniques, la coopération Sud-Sud et l'assistance technique fournie sur place ;

j) A salué les efforts déployés par le Comité d'experts pour faire participer différentes parties prenantes grâce à son bulletin d'information et à son site Web, et s'est félicitée de l'élaboration d'une série de documents d'orientation visant à encourager l'utilisation du SCEE dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions ;

k) A accueilli avec satisfaction la note technique sur l'articulation entre le SCEE et les comptes satellites du tourisme, établie par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en collaboration avec la Division de statistique, sous les auspices du Comité d'experts et du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'OMT, et a prié l'OMT de continuer d'œuvrer à l'élaboration du cadre statistique pour la mesure de la viabilité du tourisme et de lui soumettre ce cadre en 2020 pour approbation.

2. Les travaux du Comité sont organisés autour de cinq grands domaines de travail, les membres du Bureau pilotant les composantes correspondantes du programme de travail, conformément au mandat du Comité. Ces domaines sont les suivants : domaine A – Coordination, piloté par Statistique Canada ; domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche, divisé en deux parties : domaine B1 – Cadre central du SCEE, piloté par Statistics Netherlands, et domaine B2 – Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), piloté par Eurostat ; domaine C – Constitution de bases de données, piloté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques, piloté par Statistics South Africa ; domaine E – Réponse statistique aux nouveaux enjeux, piloté par l'Australian Bureau of Statistics.

3. Les travaux du Comité portent également sur l'établissement de comptes au niveau national dans le cadre des projets et programmes sur la comptabilité économique et environnementale, tels que le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques et le programme mondial sur la durabilité (Global Program on Sustainability) de la Banque mondiale¹.

¹ Voir <https://www.worldbank.org/en/programs/global-program-on-sustainability>.

4. On trouvera dans le présent rapport une analyse des progrès réalisés en 2019 et du programme de travail à moyen terme. Les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre sont présentées dans la section VII.

II. Domaine A – Coordination (pilote par Statistique Canada)

5. Les activités de coordination visent à faire converger les programmes complémentaires qui ont trait au domaine de la comptabilité économique et environnementale. Le groupe de travail chargé de la coordination s'emploie à harmoniser les activités menées par les différents acteurs de ce domaine (mise au point de méthodes, coopération technique, élaboration de supports de formation, développement des capacités nationales et collecte et compilation de données), l'objectif étant d'éviter les chevauchements.

6. Un aspect important des travaux du Comité consiste à généraliser l'utilisation du SCEE dans les processus d'élaboration des politiques, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Le groupe de travail chargé de la coordination a également travaillé en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et plus particulièrement avec le Groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, pour étudier la manière dont le SCEE peut permettre une approche systémique intégrée des objectifs de développement durable. Cette collaboration a abouti à un accord, qui a été conclu à la dixième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, tenue à Addis-Abeba en octobre 2019, et selon lequel le SCEE fera partie intégrante de la méthode utilisée pour les indicateurs 12.b.1 et 15.9.1².

7. L'indicateur 12.b.1 vise à mesurer les progrès accomplis dans l'utilisation d'instruments comptables classiques pour suivre les aspects économiques et environnementaux de la durabilité du tourisme. L'utilisation de ces instruments sera évaluée à l'aune de la mise en œuvre des modules du compte satellite du tourisme et du Cadre central du SCEE relatifs au tourisme, notamment les comptes des débits d'eau, les comptes des flux d'énergie, les comptes des émissions atmosphériques et les comptes des déchets.

8. L'indicateur 15.9.1 vise à mesurer les progrès accomplis pour parvenir à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité, qui consiste à intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et les processus de planification en matière de développement et de réduction de la pauvreté, notamment à les incorporer dans les comptes nationaux et dans les systèmes de notification. Il comporte deux volets : la partie A sera mesurée par une auto-évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au niveau national au regard des composantes de l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité, ces engagements étant énoncés dans la Stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité présentés par chaque partie ; la partie B sera mesurée en déterminant si les pays utilisent le Cadre central du SCEE ou le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Les indicateurs 12.b.1 et 15.9.1 sont devenus des indicateurs de catégorie II sur décision du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. L'Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et

² Voir <https://unstats.un.org/sdgs/meetings/iaeg-sdgs-meeting-10/#proposals>.

économique et aux statistiques connexes, qui est gérée par le Comité, servira de source pour la compilation des indicateurs.

9. Le site Web du SCEE³ reste un outil essentiel pour la coordination, le partage de connaissances et la communication. Récemment, l'accent a été mis sur la mise au point et le déploiement d'une banque de connaissances actualisée et facile à utiliser qui regroupe des documents et d'autres ressources ayant trait au SCEE et à la comptabilisation du capital naturel. La banque de connaissances a été conçue dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques⁴, qui est financé par l'Union européenne, et a été mise à disposition à la fin de 2019. On notera également que la révision du répertoire en ligne regroupant les supports de formation relatifs au SCEE a commencé ; à terme, ce répertoire sera consultable sur le site Web au même titre que les formations en ligne portant sur le Cadre central du SCEE, le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), le SCEE-Énergie et le SCEE-Eau et que la formation sur les applications pratiques du SCEE, qui sera bientôt mise en ligne⁵. Ces supports de formation seront destinés à des personnes s'intéressant au SCEE et à des formateurs recherchant des documents sur lesquels s'appuyer pour conduire des ateliers nationaux ou régionaux.

10. Le Comité a également fait des efforts considérables pour qu'il soit tenu compte du SCEE dans les initiatives à venir concernant la biodiversité. L'année 2020 sera déterminante pour l'environnement puisqu'elle verra l'organisation de plusieurs manifestations et conventions clés. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique adoptera le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à la réunion qu'elle tiendra à Kunming (Chine) en octobre. De plus, l'Union internationale pour la conservation de la nature tiendra à Marseille (France) en juin le Congrès mondial de la nature, lors duquel elle déterminera son programme de travail et celui de ses membres pour les quatre prochaines années ; ce programme pourrait comprendre des travaux relatifs à la comptabilisation du capital naturel. Par ailleurs, la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable aura lieu à Lisbonne en juin. Enfin, l'Assemblée générale a proclamé la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes afin d'intensifier les activités de restauration des écosystèmes dégradés et détruits, activités qui ont fait leurs preuves pour ce qui est de combattre la crise climatique et de renforcer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la biodiversité. La possibilité d'utiliser le SCEE pour assurer le suivi des activités menées dans le cadre de cette décennie est actuellement à l'étude.

11. Il existe certes plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont explicitement fondés sur le SCEE, mais on peut également évaluer d'autres indicateurs à partir du SCEE. Une analyse à gros traits a été menée pour recenser les indicateurs liés au SCEE. De plus, dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et la Division ont élaboré un document portant sur l'évaluation des liens entre les initiatives mondiales relatives aux indicateurs, les modules de SCEE et les cibles associées aux objectifs de développement durable pour illustrer comment le SCEE

³ Voir <https://seea.un.org/>.

⁴ Voir <https://seea.un.org/home/Natural-Capital-Accounting-Project>.

⁵ Voir <https://elearning-cms.unstats.un.org/course/category/1>.

peut appuyer la compilation d'indicateurs et le suivi d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement tels que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁶.

12. Pour contribuer à la stratégie d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le Comité a soumis des contributions dans le cadre du processus officiel et a été invité à rejoindre le réseau du Groupe consultatif informel sur l'intégration de la diversité biologique créé dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique en vue d'élaborer une approche à long terme pour l'intégration de la diversité biologique. Il pourra ainsi veiller à ce qu'il soit tenu compte du SCEE dans l'approche stratégique à long terme qui sera adoptée en vue de la prise en compte de la diversité biologique.

13. De plus, dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, la Division organisera une manifestation parallèle à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique pour présenter le SCEE et la manière dont il peut être utilisé pour que la biodiversité soit systématiquement prise en compte dans l'élaboration des politiques. En outre, toujours dans le cadre de ce projet, elle a travaillé avec les pays concernés, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique, pour élaborer des stratégies de coopération avec les référents des Parties à la Convention.

III. Domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche

14. Une grande partie du travail du Comité consiste à faire avancer le programme de recherche du Cadre central du SCEE et du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). La présente section retrace les progrès méthodologiques réalisés dans ces deux domaines. Une attention particulière est accordée au Système, qui est en cours de révision, la version définitive devant être achevée à la fin de 2020 et présentée à la Commission de statistique à sa session suivante, en mars 2021.

15. Des membres du Comité ont pris part aux activités de recherche relatives au Système de comptabilité nationale (SCN) en rejoignant le sous-groupe du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale qui est chargé du bien-être et de la durabilité. Ce sous-groupe a pour objectif d'élaborer des notes d'orientation sur des questions relevant du bien-être et de la durabilité, questions qui ont été désignées par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale comme des domaines de recherche prioritaires. Il se penchera sur plusieurs questions, dont la comptabilité environnementale et économique, et s'emploiera à définir un cadre plus large qui permette de tenir compte des activités économiques, du bien-être et de la durabilité. En 2020, les membres du Comité qui sont également membres du sous-groupe contribueront à l'élaboration d'une note d'orientation sur la comptabilité environnementale et économique qui traitera également des questions figurant aux programmes de recherche du SCN et du SCEE.

⁶ Voir <https://seea.un.org/content/applications-seea>.

A. **Domaine B1. Cadre central du SCEE (pilote par Statistics Netherlands)**

16. On a observé une progression régulière des travaux consacrés aux questions inscrites au programme de recherche du Cadre central du SCEE, et notamment aux questions suivantes : a) révision de la classification des activités environnementales et définition de la gestion des ressources ; b) subventions aux combustibles fossiles ; c) liens entre le Cadre central du SCEE et le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale a examiné ces questions lors de sa vingt-cinquième réunion, tenue à Melbourne (Australie) en octobre 2019, et défini les prochaines mesures à prendre pour progresser dans ces domaines⁷.

17. La révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) a permis de recenser plusieurs problèmes de cohérence entre ce système et le Cadre central du SCEE. En outre, la révision prévue du SCN peut avoir une incidence sur le Cadre central du SCEE. Dans l'objectif de tenir à jour les normes statistiques internationales et d'assurer la cohérence entre elles, le Comité a examiné, à sa réunion de juin 2019, la possibilité de réviser le Cadre central du SCEE d'ici à 2025, en tenant compte également des nouvelles demandes des utilisateurs et des nouvelles connaissances statistiques. Il a étudié une vaste gamme de possibilités et a notamment envisagé de ne pas réviser le Cadre dans les années à venir, de le réviser intégralement et même de fusionner le Cadre central du SCEE et le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) en un seul système de comptabilité économique et environnementale. Le Bureau du Comité examinera plus avant cette question en 2020 ; il procédera à une évaluation approfondie des ressources nécessaires et étudiera la nécessité de faire correspondre le Cadre central du SCEE et d'autres documents méthodologiques plus détaillés (par exemple le SCEE-Eau et le SCEE-Agriculture, sylviculture et pêche), la possibilité de fusionner le Cadre central du SCEE et le Système, les enseignements tirés de la mise en œuvre au niveau national, les progrès réalisés dans le programme de recherche et la possibilité de réviser le SCN.

B. **Domaine B2. Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) (pilote par Eurostat)**

18. On a constaté au cours des 12 derniers mois une forte utilisation du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), ce qui met en évidence l'intérêt suscité par un cadre statistique concerté qui organise les informations disponibles sur les écosystèmes et la biodiversité et appuie l'élaboration de politiques. L'utilisation de ce système et la révision qui en est faite ont été l'occasion d'une collaboration active avec diverses parties prenantes, notamment des comptables nationaux, des économistes de l'environnement, des experts en information géospatiale, des écologistes, des scientifiques rattachés à des organismes nationaux de statistique ou à des organismes gouvernementaux, des universitaires et des acteurs du secteur privé⁸. La collaboration

⁷ Voir <https://seea.un.org/events/london-group-environmental-accounting-25th-meeting>.

⁸ En 2019, plusieurs manifestations ont réuni ces parties prenantes. En janvier, une réunion d'experts sur le renforcement de la mesure des services écosystémiques aux fins de la comptabilité

ouverte et transparente qui s'est instaurée dans le cadre du processus de révision a également mis en évidence la nécessité pour les organismes nationaux de statistique de jouer le rôle de gestionnaires de données et de mettre en place des méthodes rigoureuses et concertées qui répondent aux besoins des décideurs tout en tirant parti des compétences des divers ministères d'exécution, des milieux universitaires et des groupes de réflexion. La révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) a fait des progrès constants, et l'objectif est de parvenir d'ici à la fin de 2020 à une méthode concertée permettant de répondre aux besoins croissants des décideurs, notamment pour ce qui est du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Il sera essentiel de faire connaître les applications pratiques du système une fois révisé pour que les comptes qui en résulteront soient utilisés lors de l'élaboration des politiques (voir la section VI ci-dessous).

19. Grâce à des contributions de l'Australie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que d'Eurostat, un éditeur a participé à la rédaction de documents de travail et de projets de chapitres. De plus, les travaux méthodologiques relatifs au projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques ont été alignés sur le processus de révision, et d'importantes ressources ont été mobilisées grâce aux activités conjointes menées à l'échelle mondiale. Des progrès constants ont été réalisés dans les quatre domaines de recherche convenus (unités de surface, état de santé des écosystèmes, services écosystémiques et évaluation de la valeur des écosystèmes et traitement comptable) au cours de l'année 2019, grâce aux travaux de groupes de travail multidisciplinaires⁹.

20. Le groupe de travail chargé des unités de surface a rédigé plusieurs documents de travail qui ont été diffusés en vue d'une large consultation avec les experts de ce domaine. En s'appuyant sur les commentaires reçus et les discussions tenues, le groupe de travail a décidé d'adopter la typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature comme base d'une classification internationale de l'étendue des écosystèmes.

21. Le groupe de travail chargé de l'état de santé des écosystèmes a mis au point un cadre conceptuel permettant d'évaluer cet état de santé et de souligner le but et le rôle des comptes de l'état de santé des écosystèmes et proposé une typologie des variables. Ce cadre conceptuel et cette typologie ont fait l'objet d'une large consultation d'experts et ont été examinés à l'occasion de réunions d'experts.

des écosystèmes s'est tenue à New York. En juin, le forum d'experts du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) a tenu une réunion à Long Island (États-Unis d'Amérique) qui a rassemblé plus de 115 participants. La question de la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) a également été abordée lors de la vingt-cinquième réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, qui s'est tenue à Melbourne (Australie) en octobre. Elle sera au centre de plusieurs manifestations à venir en 2020, notamment une conférence de haut niveau sur les liens entre durabilité et comptabilisation du capital naturel (« Communicating the Path to Sustainability through Natural Capital Accounting »), qui aura lieu à New Haven (États-Unis) en mars, la prochaine réunion du forum d'experts du Système de comptabilité environnementale et économique et la vingt-sixième réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale. Les documents et les présentations relatifs à ces manifestations sont disponibles sur le site Web du SCEE à l'adresse <https://seea.un.org/>.

⁹ Tous les documents de travail diffusés largement sont disponibles à l'adresse <https://seea.un.org/content/seea-experimental-ecosystem-accounting-revision>.

22. Dans le domaine des services écosystémiques, le groupe de travail a élaboré un document de travail sur les définitions de ces services et un document de synthèse sur les questions transversales. Ces deux documents ont été examinés à la réunion de 2019 du forum d'experts du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), lors de laquelle il a été décidé de convenir de définitions et de méthodes de mesure pour les 25 principaux services écosystémiques.

23. Le groupe de travail chargé de l'évaluation de la valeur des écosystèmes et du traitement comptable a fait intervenir un grand nombre d'experts des milieux de la comptabilité nationale, de la comptabilité environnementale et de l'économie de l'environnement. Il a compilé cinq documents de travail sur : a) la définition de la valeur d'échange et de la valeur liée au bien-être ; b) l'évaluation de la valeur des biens écosystémiques ; c) le traitement comptable utilisé pour l'intégration des comptes des écosystèmes dans le SCN ; d) les problèmes rencontrés et les possibilités qui s'offrent en matière de comptabilisation de la dégradation et de la valorisation des écosystèmes ; e) le traitement des externalités et des préjudices causés par les écosystèmes. Ces documents ont suscité une discussion enrichissante sur les principes de l'évaluation de la valeur utilisés dans les milieux de la comptabilité nationale et de l'économie de l'environnement. Les quatre premiers ont été examinés par des experts et le document de travail sur les externalités et les préjudices causés par les écosystèmes le sera en 2020.

24. Par ailleurs, l'idée est de décrire clairement l'objectif et la portée de l'évaluation aux fins de la comptabilité des écosystèmes, de sorte que les comptes qui en résultent s'inscrivent plus largement dans le contexte de la littérature relative à l'évaluation, démontrent la pertinence de la comptabilité à l'appui des discussions sur la valeur de l'environnement et soient fondés sur l'utilisation de solides techniques de mesure.

25. À partir des travaux d'évaluation entrepris dans le cadre de la révision du SCEE, un document de travail sur le traitement comptable et les liens entre le SCEE et le SCN a été présenté à la treizième réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, tenue à Washington en octobre 2019¹⁰. Les membres du Groupe consultatif d'experts ont manifesté un grand intérêt à l'idée de collaborer et de contribuer à la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), ce qui permettrait que ce dernier soit harmonisé avec le SCN. Le Groupe consultatif d'experts est également convenu que les présidents du Comité et du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale devraient communiquer régulièrement à des fins de collaboration.

26. La phase de mise à l'essai de la typologie mondiale des écosystèmes et de la typologie de comptabilisation de l'état de santé des écosystèmes et d'agrégation des écosystèmes commencera au début de 2020. Les pays pilotes qui participent au projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques mettront à l'essai certaines des méthodes proposées pour s'assurer qu'elles sont adaptées à l'objectif visé. Mené dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne, le projet de cartographie et d'évaluation aux fins de la comptabilisation intégrée des écosystèmes entreprendra un exercice similaire. Il vise à généraliser la comptabilisation du capital naturel et des écosystèmes dans les États membres de l'Union européenne en utilisant comme méthode le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité

¹⁰ Voir https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2019/M13_2_4_3_SNA_SEEA_EEA.pdf.

expérimentale). Il servira également à évaluer les priorités des décideurs en matière de comptabilité et à soutenir la comptabilisation du capital naturel dans les États membres par diverses activités de communication et de diffusion.

27. Pour progresser dans l'élaboration de la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), le Comité technique chargé de ce système et les responsables des domaines de recherche feront office de comité de rédaction. Le Comité technique s'est réuni pour la première fois dans sa configuration élargie en juin 2019, à l'occasion de la réunion du forum d'experts du Système ; il continuera de se réunir dans cette configuration jusqu'à l'achèvement de la version révisée, qui doit être présentée à la Commission de statistique à la fin de 2020. Des réunions mensuelles régulières sont prévues au fur et à mesure de la rédaction des projets de chapitres avant leur publication en vue d'une consultation mondiale.

28. Les chapitres de la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) sont en cours de rédaction, et les premières ébauches devraient être achevées au début de 2020. Les projets de chapitres feront l'objet d'un examen technique par le comité de rédaction avant d'être soumis aux organismes nationaux de statistique et à l'ensemble des experts de la comptabilité des écosystèmes à partir du deuxième trimestre de 2020 en vue d'une consultation mondiale. Le projet de version révisée du Système devrait être achevé dans sa totalité et présenté aux organismes nationaux de statistique et à l'ensemble des experts pour une consultation mondiale à la fin de 2020, avant d'être soumis à la Commission de statistique en 2021.

29. Pour que la révision soit coordonnée avec les groupes et initiatives concernés, le Comité a noué des liens avec plusieurs parties. Il s'est notamment coordonné avec la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'objectif étant de comprendre comment mieux exploiter les synergies entre les activités de la Plateforme et la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Il s'efforce en particulier de faire en sorte que les travaux menés dans le cadre de la révision soient pris en compte dans le rapport sur l'évaluation de la valeur, que la Plateforme est en train d'élaborer et qui sera publié sous forme de recommandation à l'intention des gouvernements. Même si le champ d'action de la Plateforme est différent, il a été jugé important de veiller à ce que des recommandations cohérentes soient formulées pour les méthodes d'évaluation qui se recoupent.

30. La Division a également coordonné les activités de révision avec l'étude mondiale indépendante sur l'économie de la biodiversité que mène actuellement le professeur Sir Partha Dasgupta afin de mieux comprendre les avantages économiques de la biodiversité, les coûts et les risques économiques associés à la perte de biodiversité et les mesures qui peuvent améliorer la biodiversité et la prospérité économique. Elle coopère avec l'équipe qui dirige cette étude afin que la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), ainsi que le rôle essentiel que joue ce système dans le suivi de la biodiversité, y soient représentés comme il convient.

31. Plusieurs domaines thématiques relatifs au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) sont explorés en parallèle et en coordination avec la révision du Système. Les travaux sur la comptabilité de l'océan sont dirigés par la CESAP et le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, et ces derniers ont bien avancé dans l'élaboration d'un premier projet de document d'orientation technique (voir par. 38 et 39

ci-dessous). De plus, un groupe technique sur la biodiversité a été créé pour faire progresser la comptabilité de la biodiversité. Ce groupe technique conseillera les parties prenantes du processus de révision sur les aspects touchant à la biodiversité et, à long terme, soutiendra l'élaboration d'orientations spécifiques sur la comptabilisation de la biodiversité.

32. Le Comité a également cherché à faire participer le secteur privé à la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). En octobre 2019, la Division a organisé un atelier sur les liens entre le Système et la comptabilité d'entreprise¹¹. Y ont participé des représentants de pays, d'organisations internationales, d'entreprises et d'organismes d'information, de comptabilité et de normalisation. Les participants ont examiné comment la version révisée du Système et les comptes qui en résulteraient pourraient être mieux utilisés par les entreprises à l'appui de la prise de décisions et de la publication de rapports sur l'environnement. Ils se sont également penchés sur la manière dont les entreprises pouvaient aider les organismes nationaux de statistique à collecter des données de meilleure qualité.

33. Parallèlement au travail méthodologique effectué dans le cadre de la révision et dans d'autres domaines thématiques, trois séries de directives sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. L'élaboration de telles directives est essentielle pour que la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) soit largement utilisée. Les directives portant sur la modélisation biophysique pour la comptabilité des écosystèmes seront spécialement conçues pour les organismes statistiques qui souhaitent compiler des comptes des écosystèmes. Elles donneront un aperçu des techniques de modélisation biophysique, des principaux outils et plateformes de modélisation qui existent ainsi que des jeux de données disponibles à l'échelle mondiale. Elles aborderont également la modélisation de l'étendue des écosystèmes terrestres, de leur état de santé et des services qu'ils rendent. Une démarche à plusieurs niveaux permettra aux utilisateurs de construire leurs modèles en fonction de leurs besoins, de la disponibilité des données et de leur expertise technique. Un comité de rédaction a été mis en place ; il est présidé par Conservation International.

34. Les directives portant sur l'évaluation de la valeur des biens et services écosystémiques aideront les statisticiens à comprendre l'utilisation de l'évaluation dans les politiques, contiendront des conseils pratiques sur la façon de procéder à l'évaluation et décriront les méthodes d'évaluation les plus courantes en fonction de leurs caractéristiques. À l'aide d'exemples pratiques, elles permettront également de déterminer, pour chaque service écosystémique, les méthodes d'évaluation les mieux adaptées dans un contexte comptable. Enfin, elles seront l'occasion d'aborder des questions relatives à l'évaluation des biens écosystémiques, notamment les taux d'actualisation, l'estimation des valeurs futures et les changements de prix.

35. Les directives portant sur l'analyse de scénarios décriront les types d'analyses qu'il est possible de faire lorsqu'on utilise la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et les types de questions de politique auxquelles il est possible de répondre en utilisant les comptes dans des exercices de modélisation. Elles donneront également un aperçu des différents types de modèles utilisés dans l'analyse de

¹¹ Voir <https://seea.un.org/events/scoping-workshop-seea-and-business-accounting>.

scénarios. Le public visé par ces directives est plus large que la seule communauté statistique et englobera les concepteurs de modèles et les décideurs. Un dispositif d'examen par des experts sera mis en place en 2020. Il est prévu que les trois séries de directives soient publiées une fois qu'elles auront été examinées par le Comité technique chargé du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et approuvées par le Comité d'experts.

36. Pour faciliter encore davantage la mise en œuvre de la comptabilité des écosystèmes par les pays, le Comité a consulté des experts de l'information géospatiale pour étudier comment l'observation de la Terre, associée aux données nationales, pouvait être utilisée pour élaborer des bases de données mondiales aux fins de cette comptabilité. Les bases de données mondiales constituées dans le cadre de la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) constitueront une ressource précieuse pour les pays qui manquent de données. On a notamment entrepris de développer des outils spécifiques au SCEE dans le cadre des plateformes actuellement utilisées pour modéliser les services écosystémiques, ce qui faciliterait la mise en œuvre au niveau des pays.

37. Parmi les autres initiatives notables qui contribueront à la mise en œuvre au niveau des pays, on notera la motion intitulée « Intégration de la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans le système de comptabilisation des valeurs de la biodiversité ». Cette motion, parrainée par Conservation International et par plusieurs gouvernements et organisations non gouvernementales, a été présentée à l'Union internationale pour la conservation de la nature pour qu'elle l'examine lors du Congrès mondial de la nature qui se tiendra en juin 2020. Elle souligne l'importance que revêtent la comptabilisation du capital naturel et le SCEE pour les objectifs de développement durable et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les membres et les partenaires y sont priés de collaborer avec la Division en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre du SCEE et de l'utilisation du SCEE aux fins de la mesure de la biodiversité. Si elle était adoptée, cette motion guiderait les politiques et le programme de l'Union internationale pour la conservation de la nature et influencerait les tierces parties.

Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) : comptabilité de l'océan (pilote par la CESAP et le PNUE)

38. Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-neuvième session dans la décision 49/110, la CESAP et le PNUE ont entrepris d'élaborer des directives sur la comptabilité de l'océan, grâce à des fonds reçus du Compte de l'ONU pour le développement. Ces directives devraient être prises en compte dans la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) mais elles ne sont pas encore au point. Pour appuyer leur élaboration et être en mesure de présenter des exemples d'utilisation de la comptabilité de l'océan, la CESAP appuie actuellement une mise à l'essai dans cinq pays d'Asie et du Pacifique : la Chine, la Malaisie, le Samoa, la Thaïlande et le Viet Nam.

39. En 2019, le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan a été créé par la CESAP et l'Université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)¹². Lors de sa première réunion annuelle, tenue à l'occasion du Dialogue mondial sur la comptabilité de

¹² Voir www.oceanaccounts.org.

l'océan (Global Dialogue on Ocean Accounting) qui a eu lieu à Sydney (Australie) en novembre 2019, le Partenariat a évoqué les directives et l'état d'avancement de leur mise à l'essai. D'autres travaux sont en cours ; ils portent sur les bases de données mondiales concernant les écosystèmes océaniques, sur l'évaluation des données qui existent sur les océans et sur la création d'un portail de données expérimental pour l'océan Pacifique. Le document de travail élaboré par la CESAP au sujet de l'objectif de développement durable n° 14, qui porte sur la vie aquatique dans la région de l'Asie et du Pacifique, donne un aperçu des progrès réalisés en matière de disponibilité des données et de communication de l'information au sujet de la réalisation de l'objectif 14 en Asie et dans le Pacifique¹³.

IV. Domaine C – Constitution de bases de données (pilote par l'OCDE)

40. Le Comité accorde une grande importance à la création de bases de données mondiales du SCEE. À la suite de sa réunion de 2019, il a recommandé que la création et la maintenance des bases de données mondiales se fondent sur trois principes : a) les procédures établies pour la circulation à l'échelle mondiale des données concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable doivent être respectées ; b) il faut assurer la cohérence entre les bases de données mondiales du SCEE et les comptes publiés au niveau national, lorsqu'ils existent, et ne diffuser des estimations que dans les cas où les pays ne publient pas de comptes ; c) les méthodes utilisées pour l'estimation des données doivent être officiellement approuvées par les comités techniques du Comité et par le Comité lui-même pour en garantir la transparence et la pertinence.

41. Afin de faciliter la transmission des données, un groupe technique composé de représentants d'organisations internationales (Eurostat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), OCDE, PNUE et Division de statistique) a élaboré des définitions de structures de données aux fins de l'échange de données et de métadonnées statistiques et mis au point des documents explicatifs pour les comptes du SCEE suivants : émissions atmosphériques, énergie, flux de matières, terres et eau. Ces définitions ont été achevées et rendues publiques à l'occasion de la publication, en 2019, des définitions de structures de données relatives aux statistiques macroéconomiques¹⁴. Les définitions de structures de données aux fins du SCEE facilitent et normalisent la transmission de données entre les organisations internationales et entre les pays et les organisations internationales, et cette transmission est actuellement mise à l'essai par les organisations internationales compétentes au sein du Comité.

42. Comme la Commission de statistique l'a recommandé dans sa décision 47/106 (voir E/2016/24-E/CN.3/2016/34, chap. I, sect. B), le Comité d'experts continue de compiler et de diffuser des jeux de données mondiales conformes aux exigences du SCEE. Le Comité d'experts a établi un plan d'action¹⁵ pour la diffusion des bases de données mondiales du SCEE sur le site Web du SCEE. À l'heure actuelle, ce site Web ne contient que des liens vers les bases de données mondiales du SCEE de diverses organisations internationales (par exemple, vers les différentes bases de données

¹³ Disponible à l'adresse www.unescap.org/resources/working-paper-series-sdwp11-december-2019-sdg14-navigating-life-below-water-asia-and.

¹⁴ Voir https://sdmx.org/?page_id=8785.

¹⁵ Disponible à l'adresse https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/concept_note_for_global_databases_on_seea_website_unceea_v6.pdf.

d'Eurostat, la base de données de l'OCDE sur les émissions atmosphériques et la base de données du PNUE sur les flux de matières), mais des travaux sont en cours pour rendre ces bases de données directement accessibles sur le site. À terme, il s'agira de diffuser des bases de données mondiales pour les cinq domaines prioritaires en suivant les tableaux de base qui figurent dans les notes techniques relatives au SCEE. Il est également prévu que cette diffusion s'accompagne, pour chaque domaine prioritaire, d'indicateurs pertinents pour l'élaboration de politiques qui seront déterminés en collaboration avec le Comité technique du Cadre central du SCEE et d'autres experts et utilisateurs concernés.

43. En ce qui concerne les progrès réalisés dans la compilation de données sur les émissions atmosphériques, des comptes officiels des émissions atmosphériques sont disponibles pour 37 pays (33 pays couverts par Eurostat, plus l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée), et 5 pays disposent de comptes estimatifs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan et Ukraine), dans deux bases de données distinctes de l'OCDE. De plus, l'OCDE compile actuellement des estimations des émissions atmosphériques à partir des données exhaustives sur le transport aérien fournies par l'Organisation de l'aviation civile internationale. La base de données qui en résultera sera accessible au public, ce qui aidera les pays à mettre en œuvre le SCEE et alimentera les débats sur la politique à mener au sujet de l'avenir du transport aérien et des changements climatiques.

44. En ce qui concerne les comptes de l'énergie, le Comité d'experts a pris note des progrès accomplis par la Division dans la mise à l'essai d'un outil Excel permettant d'estimer les comptes des ressources et des emplois physiques à partir des bilans énergétiques et de données auxiliaires. Une formation en ligne et un atelier ont été organisés à Almaty (Kazakhstan) en décembre 2019 pour aider les pays à élaborer des comptes de l'énergie et leur permettre de tester cet outil¹⁶. Une fois les essais terminés, l'outil sera examiné par le Comité technique du Cadre central du SCEE et soumis au Comité d'experts pour approbation.

45. Le PNUE s'emploie à renforcer les capacités nationales en matière de comptes des flux de matières. L'objectif est de permettre aux pays de remplacer les données estimées qui figurent dans la base de données mondiale sur les flux de matières par des statistiques compilées au niveau national, ce qui renforcerait la pertinence des comptes des flux de matières aux fins de la prise de décisions au niveau national. L'OCDE, le PNUE et d'autres partenaires s'emploient également à améliorer la méthode utilisée pour estimer les flux de matières en fonction de la demande.

46. La FAO a mis à disposition deux bases de données mondiales sur la couverture terrestre classées par pays et fondées sur la classification provisoire de la couverture terrestre du Cadre central du SCEE. Ces bases de données s'appuient sur les informations relatives à la couverture terrestre obtenues grâce aux activités d'observation de la Terre. Le Comité technique du Cadre central du SCEE a examiné les données publiées par la FAO sur la couverture terrestre qui ont une portée mondiale et prévoit de collaborer avec des experts compétents pour déterminer quelles sont celles qui devront figurer dans les bases de données sur la couverture terrestre.

47. En ce qui concerne les comptes de l'eau, l'OCDE a élaboré pour la réunion de 2019 du Comité, en collaboration avec la Division, le PNUE et Eurostat, un document de cadrage et de travail sur les liens entre les comptes du SCEE et les indicateurs

¹⁶ Voir <https://seca.un.org/events/regional-training-workshop-production-seca-energy-accounts-and-use-energy-information-policy>.

relatifs aux objectifs de développement durable qui ont trait à l'eau¹⁷. Le Comité est convenu de procéder graduellement pour la compilation des comptes mondiaux de l'eau et de commencer par désigner un organisme responsable. Il a noté qu'il importait d'étudier plus avant la possibilité d'utiliser les données issues de l'observation de la Terre, notamment les données satellitaires et les données *in situ*, pour développer les bases de données mondiales afin de lancer la compilation des comptes dans les pays.

48. Le Comité collabore également avec le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle pour étudier la possibilité de constituer des bases de données mondiales sur l'étendue des écosystèmes. Ces travaux seront utiles au suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable n° 6 (eau propre et assainissement) et n° 15 (vie terrestre), qui sont pertinents pour le SCEE.

V. Domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques (pilote par Statistics South Africa)

49. Le Comité a fait d'importants progrès dans la réalisation des objectifs fixés dans la décision 47/106 qui consistent à porter, d'ici à 2020, à au moins 100 le nombre de pays dotés de programmes de comptabilité conformes au Cadre central du SCEE et à au moins 50 le nombre de pays dotés de programmes de comptabilité conformes au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Selon les informations fournies par les commissions économiques régionales de l'ONU, les organisations internationales et les pays, plus de 90 pays ont compilé des comptes en utilisant le Cadre central du SCEE et plus de 40 pays ont compilé des comptes en utilisant le Système (ou sont en train de le faire). Toutefois, s'il veut atteindre les objectifs fixés, le Comité devra faire davantage en 2020 dans le domaine du renforcement des capacités statistiques.

50. La Division et les commissions régionales ont continué de nouer des partenariats pour mettre en place des initiatives d'apprentissage mixte propres à renforcer les capacités statistiques. Ces initiatives ont bénéficié d'une large participation des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution. Au second semestre de 2019, dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, la Division a collaboré avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour organiser des cours en ligne, plusieurs webinaires et un atelier en présentiel tenu à Pretoria (Afrique du Sud) au sujet du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). La Division a également collaboré avec la CESAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour organiser des cours mondiaux en ligne sur le SCEE-Énergie et un atelier en présentiel tenu à Almaty (Kazakhstan) en décembre 2019.

51. À sa réunion de 2019, le Comité a noté qu'il subsistait d'importantes lacunes régionales en matière de mise en œuvre du SCEE, en particulier en Afrique, et recommandé que la priorité soit accordée à cette région. Lors du premier forum africain sur la comptabilisation du capital naturel, qui s'est tenu à Kampala en novembre 2019¹⁸, 18 pays d'Afrique se sont engagés à créer une nouvelle communauté de pratique pour la comptabilisation du capital naturel. La Division, la

¹⁷ Disponible à l'adresse https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/unceea_global_seea_databases_water_accounts-oecdnote.pdf.

¹⁸ Voir <https://seea.un.org/events/africa-regional-natural-capital-accounting-policy-forum>.

Banque mondiale et le secrétariat de la Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique ont entrepris d'élaborer un programme de travail pour cette communauté de pratique, et tous se sont engagés à fournir un appui technique et à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour accroître la mise en œuvre du SCEE en Afrique dans les années à venir. Dans un premier temps, la CEA a proposé d'accueillir la plateforme de la communauté de pratique.

52. En 2020, le groupe de travail chargé du renforcement des capacités mettra à jour l'Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes et procédera à l'évaluation pour 2020. L'Évaluation mondiale sera une source essentielle de données pour deux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait au SCEE (12.b.1 et 15.9.1) et permettra de déterminer si les objectifs ont été atteints. De plus, elle sera l'occasion de nommer des référents pour le SCEE dans chaque pays afin de faciliter la communication et la collaboration entre le Comité, les organisations internationales et les pays et d'appuyer la collecte de données menée aux fins du Cadre central du SCEE et du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Les résultats de l'Évaluation mondiale seront présentés à la Commission de statistique en 2021.

53. À partir de 2020, la Division dirigera un projet de trois ans financé par la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet concernera jusqu'à six pays qui bénéficieront d'un appui pour mettre en œuvre le SCEE et l'utiliser aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. En particulier, la Division aidera les pays concernés à mettre en place des cadres institutionnels à l'appui de la mise en œuvre du SCEE ainsi qu'à établir des comptes pilotes et à promouvoir leur utilisation à l'appui de l'élaboration de politiques et des objectifs de développement durable. La Division coopérera avec les commissions régionales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales concernées pour mener à bien ce projet.

54. Le programme mondial sur la durabilité (Global Program on Sustainability) de la Banque mondiale, qui s'appuie sur le programme intitulé « Comptabilisation de la richesse naturelle et valorisation des services écosystémiques », est également axé sur le renforcement des capacités aux fins du développement du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Il prévoit des formations, des ateliers et un soutien visant à généraliser l'utilisation du SCEE en Égypte, au Guatemala, en Indonésie, au Kirghizistan, au Maroc, en Ouganda, au Rwanda et en Zambie. Il finance également des projets locaux de mise en œuvre des comptes des écosystèmes au Cambodge, à Madagascar, au Myanmar, au Népal, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, ainsi que le Programme de gestion du littoral ouest-africain. Enfin, il fournit une assistance technique à l'Arabie saoudite.

55. Pour contribuer à combler le fossé dans la mise en œuvre et l'utilisation des comptes entre les pays de la CEE et de l'OCDE, le cinquième séminaire conjoint OCDE/CEE sur la mise en œuvre du SCEE aura lieu à Genève en février 2020¹⁹. Il portera sur le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), le secteur des biens et services environnementaux et l'économie circulaire, qui est une nouvelle priorité en matière d'action publique. Il sera l'occasion pour les pays d'échanger des connaissances et

¹⁹ Voir www.unece.org/index.php?id=52557.

leur expérience au sujet de la mise en œuvre du SCEE et de la manière de tirer parti plus systématiquement du SCEE pour les grandes questions de politique générale.

VI. Domaine E – Réponse statistique aux nouveaux enjeux (pilote par l’Australian Bureau of Statistics)

56. Dans le cadre de ses activités essentielles, le Comité s’est employé à communiquer efficacement auprès de différents publics au sujet de l’utilité du SCEE et à promouvoir son utilisation systématique dans l’élaboration des politiques. À sa quarante-huitième session, la Commission de statistique a invité le Comité à élaborer des documents visant à promouvoir le SCEE et notamment à mettre en avant son intérêt pour la formulation et l’évaluation des politiques. Il importe de mettre en évidence les applications pratiques du SCEE pour que les comptes du SCEE soient utilisés dans l’élaboration de politiques intégrées et que le SCEE soit un cadre statistique qui réponde à la demande. Les travaux menés dans le domaine E ont porté à la fois sur la mise au point d’outils de communication et sur l’élaboration de documents qui traitent des nouveaux enjeux.

A. Outils de communication

57. Le site Web du SCEE est le premier canal utilisé par le Comité pour communiquer avec les parties prenantes et le grand public. Il a été mis à jour tout au long de 2019 dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d’évaluation de la valeur des services écosystémiques. Il contient un portail d’information, sur lequel sont régulièrement publiés des articles concernant des manifestations et des questions d’actualité, et a été enrichi d’une foire aux questions, de pages Web sur les applications pratiques du SCEE et une banque de connaissances facile à utiliser. En 2019, la Division a restructuré ce site pour permettre aux utilisateurs nouveaux et anciens de trouver plus facilement ce qu’ils recherchent.

58. Pour promouvoir l’utilisation du SCEE et ses applications pratiques, un bulletin d’information trimestriel intitulé « SEEA News & Notes » (Actualités et observations sur le SCEE) est envoyé à plus de 1 000 abonnés, parmi lesquels les membres du Comité et les contacts du SCEE. En 2019, il a porté sur des sujets très divers, notamment la mise en œuvre du SCEE et l’état d’avancement du projet de comptabilisation du capital naturel et d’évaluation de la valeur des services écosystémiques, et a comporté des entretiens thématiques avec des décideurs, des études de cas de mise en œuvre réussie du SCEE, des mises à jour méthodologiques et des articles sur les liens avec l’élaboration de politiques. Il a également permis d’informer régulièrement les parties prenantes de l’état d’avancement de la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Afin d’élargir encore le public cible et d’attirer de nouveaux lecteurs, ce bulletin a été cité et mis en avant dans les lettres d’information de plusieurs organisations non gouvernementales et organisations internationales, notamment la Natural Capital Coalition et l’OCDE. La Division continuera de chercher des moyens de faire connaître ce bulletin afin d’établir des ponts avec les nombreux acteurs concernés par le SCEE.

B. Traitement des nouveaux enjeux

59. Cherchant à élaborer des documents pour promouvoir les applications pratiques du SCEE, la Division a travaillé sur une série de documents d'orientation avec l'appui de fonds provenant du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. Ces documents d'orientation sont conçus pour susciter l'intérêt des décideurs et des analystes et exposent comment le SCEE peut être utilisé comme cadre analytique pour aborder des enjeux particuliers. Trois notes de réflexion portant sur la biodiversité, les changements climatiques et la politique macroéconomique sont assorties d'un document de synthèse. Le processus de rédaction a été supervisé par un comité de rédaction composé de membres du Comité, de décideurs et de représentants d'organisations internationales. Par ailleurs, pour promouvoir les échanges avec les ministères d'exécution, les analystes politiques et les décideurs, ces documents serviront de base à l'élaboration de modules d'apprentissage en ligne et de brochures portant sur les applications pratiques du SCEE.

60. Les documents d'orientation et les supports de communication qui les accompagnent seront présentés lors de la prochaine conférence de haut niveau sur les liens entre durabilité et comptabilisation du capital naturel (« Communicating the Path to Sustainability through Natural Capital Accounting »), qui aura lieu à l'Université Yale, à New Haven (États-Unis), en mars 2020. Cette conférence de trois jours réunira des acteurs de premier plan (praticiens, universitaires, décideurs, chefs d'entreprise et experts en communication) qui étudieront comment la comptabilisation du capital naturel peut répondre aux besoins d'information de divers groupes d'utilisateurs et de décideurs, et comment elle peut être mieux communiquée aux utilisateurs. Ils examineront également l'incidence qu'ont les mégadonnées et les nouvelles technologies sur la comptabilisation du capital naturel.

61. Le Comité a un rôle central de coordination à jouer : il doit veiller à ce que les progrès statistiques soient pris en compte dans les procédures de suivi des différents cadres d'élaboration des politiques. Le quatrième Forum sur la comptabilisation du capital naturel au service de meilleures politiques publiques, qui s'est tenu à Kampala en novembre 2018, a porté sur l'application de la comptabilisation du capital naturel aux politiques relatives à une gestion intégrée des paysages²⁰. Organisé par le programme mondial sur la durabilité de la Banque mondiale, la Division et le Gouvernement néerlandais, il a réuni des organismes nationaux de statistique, des ministères d'exécution, des entreprises et d'autres entités qui ont examiné comment la comptabilisation du capital naturel et le SCEE, en tant que cadre intégré, pouvaient être utilisés pour mieux comprendre les politiques visant à améliorer la gouvernance et la gestion des paysages.

62. Pour que la participation du Comité et de la Division aux principales manifestations internationales de 2020 soit suivie d'effet, la Division élabore une stratégie de communication autour de ces manifestations, notamment la conférence de haut niveau sur les liens entre durabilité et comptabilisation du capital naturel, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Congrès mondial de la nature. Cette stratégie aura pour objectif de recenser les points de départ et les modalités de communication à privilégier pour faire connaître la pertinence du SCEE dans le domaine des politiques.

²⁰ Voir <https://seea.un.org/events/forum-natural-capital-accounting-better-policy>.

VII. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

63. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :

a) La stratégie visant à généraliser l'utilisation du SCEE pour diverses initiatives, notamment les objectifs de développement durable et les initiatives relatives aux écosystèmes, à la biodiversité, aux changements climatiques, à l'économie circulaire et au programme relatif à l'océan (voir sect. III) ;

b) La portée, les objectifs et la gestion du processus de révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), l'ambition de mettre au point une méthode concertée pour la comptabilité des écosystèmes et l'élaboration de directives en ce sens (voir sect. II) ;

c) Le renforcement de la coordination avec le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, en particulier le sous-groupe chargé du bien-être et de la durabilité, et notamment le fait de contribuer au programme de recherche du SCN et d'inciter les spécialistes de la comptabilité nationale à contribuer aux débats en cours dans le cadre du processus de révision (voir sect. III) ;

d) Les travaux menés actuellement pour élaborer des directives sur la comptabilité de l'océan et les mettre à l'essai dans plusieurs pays (voir sect. D) ;

e) La méthode proposée pour une éventuelle révision du Cadre central du SCEE, compte tenu des questions découlant de la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), d'une éventuelle révision du SCN, de l'évolution de la demande de la part des utilisateurs et des progrès statistiques (voir sect. III) ;

f) La stratégie de constitution de bases de données mondiales, notamment le fait d'utiliser de nouvelles sources de données, en combinaison avec les données nationales, pour développer et améliorer les bases de données mondiales (voir sect. IV) ;

g) La stratégie de mise en œuvre des objectifs de 2020, axée sur l'apprentissage en ligne, les ateliers pratiques en présentiel, l'appui technique aux pays et la création de communautés de pratique (voir sect. V).